L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 9 MARS 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIZET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN. 9 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan : bottes, souliers, brodequins.

Par O. Valeton, rue P[illegible]ters, entre Conti et St-Louis, vin rouge.

Par S Guion [illegible] rue Bienville et Passage de la Bourse, meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—chaussures et habillements.

SPECTACLES.

Mardi, 9 Mars 1875.

OPÉRA.—Dom Sébastien.
VARIÉTÉS.— A midi et le soir, Self.
ACADÉMIE.—Marked for life.
ST CHARLES.—Engagement de M. L. Davenport.

Le principe de la rééligibilité du Président AUX ETATS-UNIS.

Sous ce titre nous trouvons dans l'*Echo*, journal récemment fondé à Paris et qui est l'organe du centre droit libéral, un excellent exposé de la question soulevée par les aspirations de Grant à un troisième terme présidentiel. Cet article émane évidemment d'un écrivain qui est familier avec les affaires de notre république. Ses informations historiques sont très exactes et la question est parfaitement présentée.

Après les revers inattendus qui viennent de frapper si cruellement le parti républicain aux Etats-Unis, revers dans lesquels les visées du Président vers une troisième élection ont eu une si grande part, il était à supposer que ce qu'on appelle dans l'argot politique américain la question du troisième terme ne serait plus soulevée.

Il n'en a rien été.

Etouffée un moment sous le bruit des victoires successives des démocrates, cette question renaît peu à peu de ses cendres et agite de nouveau l'opinion publique. Il y a quelques jours à peine, elle se produisait devant le Congrès sous la forme d'un amendement à la constitution, et depuis [illegible] a cessé d'occuper la presse. L'occasion est donc opportune d'examiner comment cette question se présente dans l'histoire politique des Etats-Unis et comment elle a été jugée jusqu'à présent.—Les graves débats qui ont lieu en ce moment au sein de l'Assemblée donnent d'ailleurs à cet examen un intérêt particulier.

On sait que la constitution des Etats-Unis ne met aucun empêchement à la rééligibilité indéfinie du président de l'Union; ce qu'on sait moins, c'est que les auteurs du pacte fédéral ne se mirent d'accord sur ce point qu'à la fin de leurs travaux, et seulement après de longs débats, pendant lesquels les propositions les plus contradictoires avaient été successivement présentées et retirées, adoptées et rejetées.

Dans le projet primitif de la constitution, projet qui fut le point de départ des débats de la Convention, le chef de l'Etat était nommé pour sept ans et ne pouvait pas être réélu. On commença par [illegible] la durée des pouvoirs du président; puis on effaça la condition de non-rééligibilité. Peu de temps après, on rétablit la clause primitive avec sa double condition de l'inéligibilité et de la septennalité. Ainsi arrêtée, la clause fut renvoyée à l'ensemble de la constitution, au comité de révision, chargé de revoir le tout et de lui donner sa forme primitive. Mais [illegible] s'agit d'adopter cette dernière [illegible], la discussion se rouvrit sur la [illegible] des pouvoirs du président, et ce [illegible] qu'après un nouveau débat qu'on [illegible] à la clause qui a prévalu : qui [illegible] à quatre années le terme du mandat exécutif, mais en supprimant toute restriction quant à la rééligibilité.

Cette clause fut le résultat d'un compromis entre les partisans et les adversaires de la longue durée des pouvoirs du président, mais, pour en bien comprendre la [illegible] il faut savoir que Hamilton et Madison, qui étaient dans la Convention [illegible] du parti conservateur, ne donnant [illegible] que de laisser le président [illegible] tant qu'il en ferait un [illegible]. C'est pour combattre cette [illegible] qu'on mit en avant la clause [illegible] la rééligibilité, qui fut retirée pres[illegible] quand le terme présidentiel eut été fixé à quatre ans. La majorité de la Convention ne voulait pas [illegible] entre les mêmes [illegible] qu'il pouvait survenir des circonstances [illegible] il serait de l'intérêt du pays de ne pas changer d'administration, et c'était [illegible] à laisser au peuple [illegible] circonstances. L'histoire [illegible] a montré que [illegible] bon sens des électeurs n'était pas [illegible].

[illegible] de la Convention constitutionnelle, le principe de la rééligibilité trouva des adversaires plus résolus que ceux qui l'avaient combattu dans le sein de cette Assemblée. Jefferson, qui était à ce moment en France, se fit remarquer entre les premiers par sa persistance. Il avait épousé avec ardeur les doctrines démocratiques [illegible] travaillaient les esprits, et, dans [illegible] ses lettres à John Adams, à Madison, à Washington, nous le voyons s'exprimer avec force contre le principe de la rééligibilité.

Il fut dit cette justice de dire que, lorsqu'il devint lui-même président, ses opinions ne changèrent pas : car, dans chacun de ses messages, il recommanda d'amender la constitution sur ce point, soit en limitant la durée des pouvoirs présidentiels à six ans, soit en interdisant qu'un président pût être réélu plus d'une fois. Il fut décidé que huit années étaient le terme le plus long pendant lequel on pouvait laisser le pouvoir entre les mêmes mains.

Les recommandations de Jefferson n'eurent aucune suite, et celle du seul président qui fut renouvelé, Harrison, en 1841, n'en eut pas davantage. Mais l'exemple donné par Washington et par les autres fondateurs de l'Union américaine qui lui succédèrent à la présidence, et qui, comme lui, refusèrent de concourir pour un troisième terme prit, avec le temps, le caractère d'une obligation morale, aussi sacrée que les stipulations écrites de la constitution : personne n'osa jamais l'enfreindre. Le général Grant est le premier président des Etats-Unis dont la troisième candidature ait été posée. A part les héros de l'indépendance, il n'y eut même, jusqu'à la réélection de Lincoln en 1864, qu'un seul président de renommé : le général Jackson.

Faut-il conclure de là que les électeurs américains ont pratiquement résolu dans le sens de la négative la question de la rééligibilité de leur premier magistrat ? Nullement. Les électeurs américains se sont au contraire bien pénétrés des sentiments des auteurs de la constitution et en ont été sur ce point les fidèles interprètes. Au commencement de la République, quand il s'agissait à créer, ils ont successivement [illegible] les présidents qui avaient été au nombre des fondateurs de l'indépendance nationale et dont l'expérience aussi bien que le patriotisme paraissaient nécessaires à l'organisation du gouvernement. En 1832, quand l'attitude de la Caroline du Sud faisait craindre la rupture de l'Union, ils ont renommé Jackson. En 1864, quand les ruines laissées par la guerre de sécession avaient besoin d'être relevées, ils ont renommé Lincoln, qui aurait été le pacificateur des Etats du Sud, si un crime [illegible] qu'impolitique n'avait mis fin à ses jours.

Dans toutes ces circonstances, le peuple américain a donné une preuve frappante de sa clairvoyance, de son sens politique, de son intelligence des véritables conditions de la liberté : quand les intérêts du pays ont réellement demandé que le président fût maintenu au pouvoir, il l'y a maintenu, et il ne s'est trompé dans l'appréciation de ces circonstances qu'une seule fois : c'est quand il a réélu le général Grant. Aucune considération d'ordre public ne demandait cette réélection, qui [illegible] erreur pour le parti républicain, [illegible] elle a causé la ruine, une faute de la part du général Grant, qui y a perdu le grand renom qu'il eût laissé autrement, et un malheur pour la nation, qui a vu quelques-unes de ses libertés menacées par elle. [illegible] sont les tristes résultats de cette réélection qui ont fait juger avec tant de sévérité les velléités inattendues, et si peu [illegible], que le général Grant a laissé voir de briguer une troisième fois la présidence. La question du principe de la rééligibilité ne paraît avoir été pour rien dans la réprobation générale que cette candidature a soulevée; car, au moment même où les hommes les plus éminents du parti républicain s'accordaient à la repousser, le principe de la rééligibilité était attaqué de nouveau par la Chambre des représentants.

Le 26 janvier, en effet, la Chambre fédérale fut appelée à discuter une résolution proposée de M. C. N. Potter, de New York, proposant d'amender la Constitution de manière qu'à l'avenir le Président fût nommé pour six ans, mais avec cette condition qu'il ne pourrait être réélu. M. Potter, qui est démocrate et qui voulait surtout faire triompher un principe, avait pris soin d'introduire dans sa résolution un proviso qui ne la rendait officielle qu'après la prochaine élection. C'était faire une situation avantageuse aux républicains, qui pouvaient voter pour la résolution, sans renoncer à la troisième candidature du général Grant. Ils n'en firent rien cependant; à quelques exceptions près, ils votèrent tous contre la proposition, qui fut rejetée. Ils prirent soin, toutefois, de déclarer qu'ils étaient opposés à une deuxième réélection du président, mais qu'il pouvait se produire des circonstances où elle serait nécessaire, et qu'il [illegible]

ne se croyaient pas le droit de fermer au peuple cette ressource suprême.

Faite dans de telles circonstances, cette déclaration confirme ce qu'enseigne l'histoire des Etats-Unis, à savoir : que les Américains, en général, ne considèrent pas le principe de la rééligibilité indéfinie du pouvoir comme un danger pour leurs institutions républicaines.

Trois déserteurs.

Le *Republican* prétend que, vers la fin de la dernière séance, trois déserteurs du caucus conservateur, MM. James Webb, de St-Landry, W. W. Carlos, de Webster, et M. McAlpine, de Vernon, se sont présentés dans l'assemblée présidée par Hahn à la Maison d'Etat, et après avoir prêté serment, comme représentants, ont été admis à siéger.

Le *Republican* triomphe naturellement de ces trois défections qui, dit-il, assurent, maintenant, un quorum à la Chambre de Hahn.

Le fait annoncé par l'organe radical, est nouveau quant à MM. Webb et Carlos, et, ce qui est étrange, c'est que M. Webb a répondu à l'appel de son nom samedi au caucus conservateur, bien qu'il eût deux jours avant donné sa démission. Quant à M. McAlpine, il a été amené dans la Chambre de Hahn après avoir complètement perdu la raison, et ce n'est que supporté par deux sergents d'armes, qu'il a pu s'avancer pour prêter serment, ce qui a provoqué une protestation de la part de M. Lowell qui a déclaré que c'était une honte d'abuser ainsi de la condition où était M. McAlpine. Ajoutons que ce représentant passe pour un homme sobre habituellement et qu'il y a lieu de supposer qu'il est tombé dans un piége indigne.

Si ces trois défections sont confirmées, elles donneraient, pour l'avenir, à la Chambre Hahn un quorum, en prenant pour base la liste du Bureau des retours, mais la résolution votée par la Chambre du Congrès, ayant déclaré que cette liste était le résultat de fraudes, l'accession des trois déserteurs conservateurs ne peut donner un caractère légal à la réunion Hahn.

En tout cas, ces trois représentants auront à rendre compte de leur conduite à leurs constituants.

LA FORMATION D'UN CABINET EN FRANCE.—Une dépêche de Paris du 4 mars dit qu'il a surgi des difficultés pour la formation du nouveau cabinet; que la gauche ne veut pas que des représentants de la droite modérée y entrent; et qu'enfin, si les négociations échouent, le maréchal MacMahon formera un ministère sans consulter les partis dans l'Assemblée.

On verra par les dépêches du 6 et du 7 mars qu'il a été un moment question de donner la vice-présidence du conseil à M. Dufaure, mais qu'on est depuis revenu à la combinaison B[illegible]. L'entente paraît bien difficile à faire entre les éléments de la nouvelle majorité qui a voté les lois constitutionnelles et la république.

NÉCROLOGIE. — M. Maurice Grivot, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, était depuis 35 ans, membre du barreau louisianais, où il représentait la vieille école d'honneur et de loyauté, dont les traditions tendent un peu trop à se perdre. Nommé adjudant-général des milices de l'Etat par le gouverneur Wickliffe, il fut maintenu dans ce poste par le gouverneur Moore, ce qui lui donna la mission difficile et ardue de veiller à l'organisation de tous les corps envoyés par la Louisiane au service confédéré. Il se dévoua avec un grand zèle à cette tâche et continua à rendre des services à la cause qu'il avait embrassée. Comme tant d'autres, il fut éprouvé par des revers de fortune, conséquences de la guerre, et il eut la douleur de perdre son fils à l'armée dans l'Ouest. M. Grivot était veuf depuis quelques années et il laisse pour regretter sa perte une fille et de nombreux amis.

Le *Times* annonçait hier la mort d'un de ses anciens directeurs, M. Henri St-Germain, qui avait été chargé par sa sœur madame veuve W. H. C. King d'administrer ce journal, lorsque la possession en passa dans ses mains. M. St-Germain était natif de Calais, France, mais il était venu tout enfant avec ses parents dans l'Etat de New York, où ils s'établirent fermiers. St-Germain, d'abord apprenti graveur, se fit ensuite compositeur d'imprimerie. Nous l'avons connu en 1858, prote de la partie anglaise du *Courrier de la Louisiane*, d'où il passa au *Crescent*. Pendant la guerre de sécession il s'engagea dans la batterie Fenner. Après la guerre, son beau-frère, M. King, le chargea de l'administration du théâtre des Variétés de 1865 à 1867, et, quelques années plus tard, il était chargé par sa sœur de la direction du *Times*, à la tête duquel il resta environ deux ans.

M. St Germain avait repris depuis quelque temps sa casse de compositeur au *Times*; il souffrait depuis plusieurs années d'une laryngite et ayant pris froid, vendredi dernier, il a été emporté en 24 heures par une angine maligne. Son enterrement a eu lieu hier, à deux heures. Le cortége était nombreux et comprenait des membres de l'Union Typographique, d'anciens compagnons du défunt à la batterie Fenner, des représentants de la loge maçonnique dont il faisait partie, et des membres de la presse.

OPÉRA.

Ce soir, mardi, *Dom Sébastien*, grand opéra de Donizetti, avec Mme Téoni, MM. Gadilbe, Méric, Feitlinger, Degreef, Laurent, Donval.

Demain, Mercredi, quatrième représentation de Mlle de Murska.

Demain, mercredi, 2ème et 4ème acte de *Robert le Diable* : Mlle de Murska chantera le rôle d'Isabelle. Elle se fera entendre aussi dans la chanson de l'Ombre du *Pardon de Ploermel*, ainsi que dans le grand air de la *Flûte enchantée*.

Dans un intermède, M. Braga exécutera sur le violoncelle un air de la *Somnambule*.

Hier soir, le *Trouvère* a été chanté devant une salle magnifiquement garnie. MM. Chelli, Méric et Mme Téoni ont rivalisé de ferveur pour mériter les suffrages du brillant auditoire qui les écoutait, et ils ont souvent atteint leur but.

Quant à Mlle de Murska, elle s'est montrée telle que nous la connaissons déjà, admirable chanteuse. Il y a plus; elle a fait preuve, jusque dans les détails les plus délicats, d'un sentiment dramatique qui la met au rang des meilleures tragédiennes.

Nous ne devons pas oublier M. Sauret, dont le violon a excité des applaudissements unanimes. Ce jeune artiste, rappelé avec enthousiasme, a remporté une seconde victoire.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLÉANS, ST-LOUIS ET CHICAGO. Les heures de départ et d'arrivée par le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago, viennent d'être modifiées. Le train express part maintenant le matin à 7 heures et le train de la malle le soir à 6 heures. Le train express arrive à 11 heures du soir et le train de la malle à dix heures et demie du matin.

NEW ORLEANS MEDICAL AND SURGICAL JOURNAL. — Nous avons reçu de James Gresham, libraire-éditeur, 92 rue du Camp, le numéro de mars de cette publication scientifique qui contient un choix intéressant d'articles, de communications et d'observations.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS.—Voilà un beau nom pour une compagnie d'assurance contre les risques du feu, car avec elle le feu ne devrait pas prévaloir. Les maisons qu'elle assurera seront certainement bien assurées; elles le seront d'autant mieux que cette compagnie n'assurera que contre le feu, ce qui facilitera dans ses opérations une confiance générale. On verra plus loin la liste de ses directeurs, qui tous jouissent de l'estime publique. Cette compagnie est prête à commencer ses opérations et nous croyons ne courir aucun risque en lui prédisant un grand succès.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départ de Phil. Sheridan.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le général "qui n'a pas peur"—c'est nommer Phil. Sheridan,—est parti samedi pour Washington avec deux ou trois officiers de son état-major, pour rendre compte à son compère de la maison Blanche, "l'homme au cigare", du résultat de sa mission en Louisiane.

Le général Sheridan ne sera regretté par personne et tous les "Bandits" de la Louisiane se proposent déjà de tirer du canon pour célébrer ce départ heureux.

Sheridan aura bientôt l'occasion de placer ses histoires de massacres, et Grant ne demandera pas mieux que de le croire sur parole.

Que ne vont pas se dire ces deux traîneurs de sabre, si bien faits pour s'entendre, et quelle belle paire ils font!

Les retours de l'élection de 1874.

M. Kellogg vient d'expédier à Washington les retours de l'élection de 1874 tels qu'ils ont été présentés au Bureau des retours, afin que le comité congressionnel de sept puisse décider de l'élection des membres de la Législature, selon les termes de la proposition Wheeler.

M. Léonard est parti également pour Washington, porteur d'un document signé par quarante membres du caucus conservateur qui s'engagent à se conformer aux conditions du compromis et de l'arbitrage.

Il faut espérer que les retours ne seront pas confiés à B. P. Blanchard avant d'être soumis à l'examen du comité, car on pourrait s'attendre à trouver quelques erreurs dans les chiffres.

Coups de cravache et coups de couteau.

La rue Carondelet a été en émoi hier, à cause d'une petite affaire qui a eu lieu entre M. Woodlief, un courtier bien connu, et un M. Chandler, dans laquelle il y a eu des coups de cravache et des coups de couteau donnés et reçus.

Il paraît que M. Woodlief se trouvait être le débiteur de M. Chandler pour une très petite somme,—on dit une piastre,—et que ce dernier se montrait un créancier impitoyable, et multipliait ses démarches pour essayer de rentrer dans ses fonds.

M. Woodlief s'est formalisé de cette insistance et M. Chandler a juré sur ses grands dieux que s'il n'était pas payé dans un très court délai il aurait du moins la satisfaction de se venger.

Hier matin donc, les deux hommes se rencontrant rue Carondelet, entre les rues Commune et Gravier, M. Chandler s'est avancé rapidement, et après avoir prononcé quelques paroles insultantes, a tiré une cravache qu'il avait sous son paletot et a frappé son adversaire deux ou trois fois.

La rue Carondelet est très fréquentée, comme on sait, à onze heures du matin; cette scène avait donc plusieurs témoins qui se sont empressés de séparer les combattants.

M. Woodlief, après s'être débattu entre les mains de ceux qui le retenaient, a réussi à se dégager, et tirant un couteau de poche s'est mis à la poursuite de M. Chandler qui avait traversé la rue.

L'atteignant au bout de quelques minutes il l'a frappé deux fois avec son couteau, à l'épaule et dans le dos, sans lui faire de blessures graves, cependant.

M. Chandler a pensé alors que le jeu devenait plus sérieux qu'il n'avait supposé qu'il le serait tout d'abord et il a pris sagement le parti de battre en retraite au pas de course, jetant sa cravache et ne songeant plus à s'en servir.

L'affaire n'a pas eu d'autres suites que nous sachions.

MM. Woodlief et Chandler sont tous les deux âgés de cinquante-cinq à cinquante-six ans.

Le cas de l'agent Hardin.

Il y a une semaine, l'officier de police Hardin était accusé d'avoir enlevé une jeune fille honnête, nommée Bridget Butler, avec le concours d'une mégère répondant au nom de Johanna Hawk, pour la conduire dans un mauvais lieu, où on l'a gardée prisonnière malgré sa résistance, jusqu'à ce que l'agent Shannon de la police métropolitaine soit venu la délivrer avec l'aide de quelques citoyens.

Ce Hardin a abusé de sa qualité d'officier de police pour pratiquer l'enlèvement et a arraché par la force la pauvre fille d'une maison où elle est employée comme domestique pour la conduire dans le bouge de Johanna Hawk, No 118 rue Dauphine.

L'accusé a comparu devant une des cours municipales et on nous apprend que le juge, l'a tancé d'importance, mais qu'il s'est borné à un sermon, renvoyant Hardin, en lui disant d'aller en paix et de ne plus pécher, ou quelque chose d'équivalent.

Hier pourtant, le Bureau de la police métropolitaine, informé du fait, a pris le cas en considération.

Il paraît que comme Hardin fait un service spécial à la cour du juge Staes, (joli service!),—le Bureau de police ne peut pas le chasser avant que le juge ait consenti de son côté à le renvoyer.

Il faut bien espérer que ce consentement, il le donnera, car il nous semble que le véritable place de Hardin n'est pas à la Nouvelle-Orléans et qu'on se passerait volontiers de gardiens de la paix comme lui.

Une explosion.

Dimanche matin, une des quatre chaudières de la machine à dessécher, placée près du canal St-Bernard, Avenue de Londres, a fait explosion tout à coup.

Personne n'a été blessé et le dommage n'est pas à beaucoup près aussi considérable qu'on aurait pu s'y attendre.

On avait cessé de travailler depuis une demi-heure environ, quand l'explosion a eu lieu. La chaudière était en très mauvais état et l'ingénieur n'est pas à blamer pour l'accident.

Heureusement que la plupart des ouvriers étaient partis déjà, de sorte que personne n'a été échaudé.

Les trois autres chaudières sont intactes et l'on pourra reprendre les travaux ce matin.

Blessé accidentellement.

L'agent Robert Isabelle traversait la place Lafayette hier matin, quand son revolver glissant de sa ceinture, est tombé à terre. Le coup est parti et la balle s'est logée dans le bas de la jambe de l'officier. Les chairs seules ont été traversées et la blessure ne présente aucune gravité.

Homicide.

Dimanche matin, vers onze heures, une querelle s'est engagée, sur la Levée, au pied de la rue Gravier, entre deux hommes de couleur, nommés Stephen Dejan et Joseph Jeffries, alias Jeffrey Gasion, qui a eu pour résultat la mort du premier.

Il paraît que le défunt et le meurtrier avaient eu "des mots" ensemble dans un des cabarets de la Levée; on les a vus sortir ensemble et marcher du côté du fleuve. Arrivés sur le quai ils se sont arrêtés tous les deux, semblant parler avec animation. Tout à coup, on a vu Jeffries se baisser, ramasser un de ces guidons qu'on plante sur les balles de coton pour les marquer, et en frapper Degas avec la pointe.

Le malheureux est tombé la poitrine trouée, mais le meurtrier a continué à le frapper sur la tête jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie.

Il a voulu s'éloigner alors; mais un officier de police l'a arrêté et l'a conduit à la station centrale.

Degan a expiré quelques minutes après avoir été frappé. La pointe du "guidon" est entrée par le coté droit et a touché le cœur.

Le meurtrier déclare qu'il s'est trouvé placé dans un cas de légitime défense. Selon lui, c'est Stephen Degan qui l'a insulté, qui l'a suivi sur la Levée ensuite, et c'est encore Stephen Degan qui a ramassé le "guidon" pour le frapper; mais il a réussi à le lui arracher des mains, et pendant la lutte, Degan est tombé sur la pointe du guidon et s'est tué.

C'est la version du meurtrier. Quand la justice informera nous pensons bien qu'il y en aura une autre.

TEMPERATURE.— 8 mars 1875
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	42	6
12 M.	65	18
3 P. M.	68	20
6 P. M.	63	17

L'ULTRA.—L'Ultra est le nom du soulier vissé qui fut soumis, l'an dernier, par M. Angaud, du *Drapeau Rouge*, aux manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre. Cette chaussure est supérieure par l'élégance de sa coupe comme par sa solidité, à toute autre jusqu'ici connue.

Elle se vend à 100 pour cent meilleur marché que n'importe où, au coin des rues Royale et Ste-Anne.

LES BEAUTÉS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

Rien ne démontre mieux l'absurdité du régime parlementaire qui oblige un gouvernement à changer constamment de ministres suivant les caprices d'une majorité changeante que la statistique suivante publiée par les journaux français :

Voici la liste des divers ministres qui se sont succédé depuis le 4 septembre 1870. En moins de cinq ans, nous avons eu :

Quatre vice-présidents du conseil : MM. Jules Favre, Dufaure, de Broglie, de Cissey.

Quatre ministres des affaires étrangères : MM. Jules Favre, de Rémusat, de Broglie, duc Decazes.

Seize ministres de l'intérieur, titulaires ou intérimaires : MM. Gambetta, Jules Favre (intérim), Hérold (intérim), Crémieux (délégation de Tours), Emmanuel Arago, Ernest Picard, Lambrecht, Casimir Périer, Victor Lefranc, de Rémusat (intérim), de Goulard, Casimir Périer, Beulé, de Broglie, de Fourtou, général de Chabaud La Tour.

Six ministres de la guerre : MM. le général Le Flô, Fourichon (Tours), Gambetta (Tours), le général de Cissey, le général du Barail, le général de Cissey.

Quatre ministres de la marine : MM. l'amiral Fourichon, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, l'amiral Pothuau, l'amiral de Montaignac.

Cinq ministres de la justice : MM. Crémieux, Dufaure, Ernoul, Depeyre, Tailhand.

Six ministres des finances : MM. Ernest Picard, Pouyer-Quertier, de Goulard (intérim), Léon Say, Magne, Mathieu-Bodet.

Cinq ministres de l'instruction publique : MM. J. Simon, Waddington, Batbie, de Fourtou, de Cumont.

Huit ministres des travaux publics : MM. Dorian, de Larcy, Teisserenc de Bort (intérim), de Fourtou, Bérenger, Deseilligny, de Larcy, Caillaux.

Huit ministres du commerce : MM. Magnin, Lambrecht, Victor Lefranc, de Goulard, Teisserenc de Bort, de la Bouillerie, Deseilligny, Grivart.

—On lit dans le *Champagne*, journal monarchiste de Reims :

"Il y a quelques jours, trois officiers prussiens, en civil, sont venus faire une promenade à cheval au mont de Berru, à l'endroit où l'on se propose de construire le fort redoutable qui sera le Mont-Valérien de Reims. Tout en interrogeant les paysans, ils leur ont laissé entendre qu'ils étaient le général Frossard et deux colonels français venus pour inspecter les lieux et se rendre compte des études qui avaient été faites.

"Le lendemain, des officiers du génie français, installés à Reims, apprenaient ces faits de la bouche des paysans, et, sachant que le général Frossard était loin d'ici, devinaient la supercherie."

—La mise aux arrêts d'un jeune archiduc d'Autriche pour avoir publié une brochure hostile à l'empire allemand a produit une véritable sensation dans notre monde politique. On prétend que l'archiduc Salvator n'a été réprimandé et puni que pour la forme, qu'au fait, l'empereur, en présence de M. Andrassy, lui aurait simplement fait observer qu'il avait commis une grosse imprudence, toute vérité n'étant pas bonne à dire.

LE POIDS DU CORPS HUMAIN.—L'*Echo de la presse médicale* donne, d'après un journal anglais, le poids du corps humain à différents âges :

En moyenne, après leur naissance, les garçons pèsent un peu plus et les filles un peu moins de 3 livres 242 grammes. Pendant les douze premières années, les poids des deux sexes est presque égal; mais, après cet âge, l'homme acquiert une prépondérance décidée. Ainsi les jeunes gens d'une vingtaine d'années pèsent en moyenne 129 liv. 422 gr., tandis que les jeunes femmes du même âge ne pèsent que 480 liv. [illegible] gr.

Les hommes atteignent leur plus grand poids vers [illegible], mais les femmes augmentent [illegible] jusqu'à 50 ans, et à cet âge la [illegible] leur poids est de 116 liv. 112 gr. [illegible] ayant, à l'âge mûr, pèsent à peu près quinze fois plus qu'ils ne pesaient le jour de leur naissance. Les hommes varient de 98 liv. 22 gr. à 237 liv. 466 gr., et les femmes de 80 liv. 455 gr. à 187 liv. 378 gr. Le poids moyen de la matière humaine [illegible]

—L'Académie française fixé au jeudi 29 avril la double élection en remplacement de M. Jules Janin et de M. Guizot.

—Calino apprenait la mort dernier la mort de son oncle Poilu; aujourd'hui on lui annonce le décès de sa tante Poilu. —Mes pauvres parents Poilu, dit-il, en essuyant une larme, les voilà veufs tous les deux.

—On lit dans la *France* :

"Nous sommes en mesure d'affirmer que le général de Wimpffen se pourvoit, devant la cour de cassation, contre le jugement par lequel la cour d'assises de la Seine l'a renvoyé des fins de sa poursuite contre MM. Paul de Cassagnac et Piel.

"C'est hier matin, après consultation juridique, que l'honorable général a pris cette décision."

—Un chimiste d'Anvers a découvert récemment que le chloroforme est un agent très-efficace pour éteindre promptement les flammes produites par la vapeur du pétrole.

Les gaz combustibles mélangés avec de la vapeur de chloroforme ont perdu aussitôt leurs propriétés explosibles et même leur combustibilité.

On pense que le chloroforme pourrait être employé avantageusement sur une grande échelle pour éteindre les incendies dans les magasins de pétrole et à bord des navires.

LES PROJETS DE GARIBALDI.

La *Tribune* a reçu du général Garibaldi la lettre suivante qui se rapporte aux projets de travaux publics dont nous avons parlé, d'après les correspondances d'Italie :

Au rédacteur de la *Tribune* :

Monsieur, le peuple américain a toujours été l'ami de l'Italie. Il a coopéré avec enthousiasme par des moyens moraux et matériels à l'accomplissement de l'indépendance et de l'unité italienne. Maintenant je compte sur son appui pour m'aider dans le projet de correction du Tibre. Je compte spécialement sur la presse, puissant moyen de rendre une idée populaire dans un pays libre, afin que, le gouvernement italien garantissant l'intérêt du capital, nous puissions placer des actions de 100 francs (20 dollars) pour commencer l'entreprise.

G. GARIBALDI.

Rome, 5 février 1875.

Notre confrère la *Tribune* accompagne la lettre de Garibaldi des réflexions que voici :

"Rome appartient à la terre entière; elle sera toujours un des foyers lumineux de l'intelligence humaine. Sa population sera toujours cosmopolite aussi longtemps que l'érudition et l'art exerceront leur pouvoir sur l'esprit de l'homme. Le revers de la médaille, pour le voyageur, dans ce sanctuaire historique, est la malaria qui se dégage des terres environnantes. Si l'on peut remédier à cet état de choses par les mesures projetées, le monde entier saura lieu de s'en féliciter. On donne à entendre, il est vrai, que le gouvernement italien est plus désireux de donner au héros de Sicile une occupation qui le tienne à l'écart de la politique, que de corriger le cours du Tibre et d'assainir la campagne romaine. Mais il n'est pas probable que les ingénieurs et les capitalistes qui s'intéressent au projet se fassent complices de cette duplicité. C'est donc, à tout probabilité, une entreprise sérieuse qui mérite l'attention."

LA LAITIÈRE DE LONDON-HOUSE A NICE.—Ce qu'on va lire est extrait d'un journal de Nice :

"M. Déclat était à London-House, lorsqu'il apprit par le propriétaire de ce restaurant, M. Cogery, que la laitière de l'établissement, atteinte d'une fièvre typhoïde, allait mourir d'un moment à l'autre. Son état était désespéré et le médecin qui lui prodiguait ses soins avait déclaré que tout espoir était perdu. Cela se passait vers neuf heures. Sans perdre une minute, le docteur Déclat se rendit auprès de la malade, en compagnie de M. Cogery. La malheureuse jeune femme, à peine vingt-trois ou vingt-quatre ans, étendue sur son lit, immobile, livide, semblait attendre avec résignation que la mort vînt l'emporter.

"En présence de ce corps, qui avait toutes les apparences d'un cadavre, le docteur n'hésita pas : il fit immédiatement l'emploi de l'acide phénique, qu'il introduisit à différentes reprises et en plusieurs endroits dans le corps de la malade. [illegible]

"Le lendemain matin, [illegible] la laitière de London-House était hors de danger."

—M. Janssen, le savant astronome qui a été envoyé au Japon pour y observer le passage de Vénus, est attendu à Paris le 8 ou le 9 mars. [illegible]

Voilà un astronome [illegible]

—On lit dans le Journal de Florence : "La princesse Marguerite, à la Spezia, ver un vif regret de n'avoir pu visiter la Corse, [illegible]

"Une mascarade, [illegible] railles de Pasquino, [illegible] la princesse [illegible]

"Cette mascarade [illegible] longue file d'individus [illegible] derrière la [illegible]

"La voiture de la princesse [illegible] plus de dix minutes.

"Pendant tout ce temps, des chiens ont rivalisé d'adresse pour jeter sur la princesse de gros bouquets qu'elle recueillait au milieu de la rue. Un de ces bouquets a atteint la princesse Marguerite au [illegible] figure; alors des gerbes de fleurs et des camélias ont assailli la voiture.

"On a remarqué que les fleurs, qui se trouvaient dans le landau, Marguerite, ont failli de se [illegible] reine d'Italie, et n'ont [illegible] que des coups de [illegible]"

—Nous lisons dans le [illegible] Américain :

Parmi les passagers du vapeur Crescent City, arrivé vendredi [illegible] de la Havane, on remarquait Mme Adelaïde Ristori, qui revient de l'Amérique du Sud par voie de la Havane. Dans cette dernière ville la grande artiste n'a pu donner de représentations par suite de l'hostilité des Espagnols. On se souvient qu'elle avait excité au Chili une [illegible] au [illegible] des blessés cubains. Il n'en a pas fallu davantage pour exciter contre elle [illegible] la haine [illegible]

L'illustre tragédienne [illegible] trois mois aux Etats-Unis. Elle [illegible] jusqu'à San Francisco, où elle compte s'embarquer pour l'Australie [illegible] ensuite en Europe par voie [illegible] l'Egypte.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les nouvelles [illegible] politiques et autres, — qui ont paru pendant la semaine, dans l'édition quotidienne. Cette édition, [illegible] les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons [illegible] bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de [illegible] à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi des [illegible], le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. [illegible] donc à ces derniers, à qui leur [illegible] le ne pourra plus rien réclamer [illegible] rembourser, ou de nous [illegible] même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents [illegible] l'édition quotidienne, et de [illegible] pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste [illegible] agents devront donc [illegible] montant additionnel et nous le [illegible] tre en même temps que le prix de l'abonnement.

LE CONSERVATEUR DE NOTRE SANTÉ.—Le foie est le plus grand générateur du sang. Mettez à l'œuvre le premier conservateur de notre santé, et [illegible] et éléments impurs qui [illegible] le sang et déracinent [illegible] mécanisme de la vie sont graduellement expulsés du système. [illegible] Golden Medical Discovery du Dr. Pierce [illegible] [illegible]

Endossement du remède de [illegible] [illegible]

Décédé hier, [illegible] F. A. MADER, à l'âge de [illegible]

La Consignation C. D. [illegible]

LA LIQUIDATION [illegible]

Quelque chose de nouveau ! Au No 72 de la rue St-[illegible]

Chevaux. Chevaux.

CHAUSSURES!

Chaussures! Chaussures!

Vissées et Cousues.

PLUS DE 300,000 paires [illegible]

DRAPEAU ROUGE.

[illegible]

Phoenix Insurance Company OF NEW ORLEANS.

BALANCES DE FAIRBANKS

Balances de Fairbanks pour le Coton ;

No 63 de la rue du Camp.

BEURRE. BEURRE.

Hoyt & Wilson.

FROMAGE. FROMAGE.

Hoyt & Wilson.

Avis.

Escargots! Escargots! Escargots!

Avis.

Aux Modistes.

$50, $100, $500, $1000.

Guérison de la Consomption.

$1000 00

Avis spécial.

Réparations de Casserolles.

Avez-vous besoin d'argent?

VACCINATION.

Riz pour plant! Riz pour plant!

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

St. Bernard's Blood Fertilizer.

TAXES. TAXES.

Taxes de Ville.

Avis.

L'Union Française.

GRANDE VENTE.

Collège Commercial de Dolbear.

L. C. ARNY,

JOS. DAVID,

J. DESCA,

BARNETT & CAMMACK,

Ver. MAIGNAN,

NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

A. A LACROIX,

AU BON TON.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Aux Dames.

LA CÉLÈBRE Mme LEONCE

Guérison gratuite des [illegible]!!

ELKIN & CO.

DIRECTORY DE SOARDS, 1875.

Prix: $5.

Dr. OTTO KRATZ,

JULIUS ROBERT'S Diffusion Process Co.

Maison établie en 1833-34.

MEUBLES.

McCRACKEN & BREWSTER,

26 - Rue Royale - 26.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Restaurants, Hôtels, &c.

Hôtel et Restaurant

H. MATARAN,

PENSION FRANÇAISE.

Cosmopolitan Eating House.

Restaurant des Quatre-Saisons.

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

BLOOD FERTILIZING WORKS

FERTILISEURS.

GEO. VILLE.

Substances fertilisantes.

L. VIPLE,

Rue Bourbon

Papeterie à vendre et à louer.

A vendre

Café à Vendre.